Devenze
Fr. 10672
Case
FRC
17476

QU'EST-CE QUE LINGUET?

Un intrigant hardi sait prendre toutes les formes ; il sait se faire le visage qu'il a intérêt de montrer. Son caractere, toujours factice, se compose suivant les circonstances. Si à cela il joint cette adresse, cette souplesse brillantes qui entraînent le vulgaire, c'est l'être le plus dangereux que l'on puisse rencontrer dans la société.

Soyons en garde, mes chers concitoyens, sur-tout vis-à-vis de ces hommes sémillans dont les prestiges nous subjuguent avant même que nous ayons songé à les juger. Ne nous livrons point sans précaution aux impulsions qu'ils veulent nous donner. Trop souvent la vertu et la probité font divorce avec les grands talens ; trop souvent ils servent d'agens aux vues intéressées de l'ambition, et de voile aux menées sourdes de l'intrigue.

Lors qu'un homme s'annonce parmi nous avec éclat, lorsqu'il nous éblouit par des qualités brillantes, qu'il entraîne la multitude par les élans du génie, évitons d'abord les chaînes qu'il veut nous donner ; examinons, voyons si c'est un homme vraiment vertueux : recueillons-nous, et portant les yeux sur sa vie, apprécions-le par sa conduite.

Celle d'un honnête-homme, d'un homme vertueux, est une dans toute sa durée. Ferme et invariable dans ses principes, il ne s'écarte jamais des regles qu'ils lui prescrivent ; aussi incapable de trahir sa conscience que de déguiser son opinion, il professe toujours ouver-

THE NEWBERRY LIBRARY

tement la même doctrine, et si la force lui impose silence, jamais, ni l'espoir de la faveur, ni l'appât du gain ne le forceront de se montrer zélateur de ce que sa conscience réprouve, ou détracteur de ce qu'elle approuve. Irréconciliable ennemi de toute injustice, il la poursuit par-tout, et rien ne peut l'engager à l'excuser, encore moins à prostituer ses talens pour la servir et la prôner. Scrupuleux sectateur de la probité, il marche droit à son but au milieu des passions humaines; aussi peu capable de se laisser vaincre par la crainte, que gagner par la faveur.

Qu'un homme, dont la vie entiere vous offre constamment ce tableau, se montre au milieu de vous avec les caracteres du génie, hâtez-vous de le mettre à votre tête, livrez-vous à sa conduite, et vous marcherez à la gloire, au bonheur sous ses auspices.

Mais si, au contraire, ce tableau est la critique la plus parfaite de sa conduite; si toujours il a été en opposition avec lui, gardez-vous de lui confier le gouvernail d'un navire encore battu par la tempête; il sacrifiera bientôt l'équipage à son intérêt propre, et l'abandonnera sur le premier écueil, pour ne penser qu'à son salut.

Examinons donc l'homme de l'acquisition duquel un certain public se félicite. L'homme qui se montre si enflammé de l'amour de notre nouvelle liberté, l'homme enfin qui, arrivé des provinces Belgiques, est venu tout-à-coup s'attirer votre admiration et captiver tous vos suffrages.

Laissons de côté ses talens, ils ne sont point un problême. Ils nous seront du plus grand secours si son âme est pure. Ils ne peuvent être que dangereux, si elle ne l'est pas.

C'est donc sa vertu, sa probité qu'il nous importe d'apprécier ; et c'est dans sa vie que nous les jugerons.

Qu'a-t-il fait ? Quelles ont été ses regles de conduite ?

Saisissons-le, sur-tout, dans ces occasions pupliques, où l'homme élevé sur un grand théâtre, exposé à tous les regards, donne en spectacle ses vertus comme ses vices, et dévoile ses sentimens avec ses passions.

Un agent du pouvoir arbitraire fait gémir une province entiere sous le poids de sa tyrannie, un cri général se fait entendre, et la justice poursuit un administrateur criminel. Le sieur Linguet devient son défenseur ; il entreprend sa justification. Le despotisme vient à son secours, et le sieur Linguet se ligue avec lui ; il excite ses fureurs pour arrêter la vindicte des loix, pour leur imposer silence.

Le sieur Linguet étoit-il de bonne-foi dans cette occasion ? Étoit-il vraiment persuadé de l'innocence du duc d'Aiguillon ? Croyoit-il sincérement employer ses talens au soutien d'une cause juste ?

Lui-même a déjà fait la réponse à cette question, et il l'a adressée au duc d'Aiguillon lui-même.

Il lui écrivit, peu de temps après son procès, pour réclamer le prix qu'il mettoit à ses services : « Je vous ai sauvé, lui marque-t-il modérément, de l'échafaud ; je vous y ferai remonter en vous dévoilant, si vous ne me donnez un équipage et des chevaux ».

Et peu de temps après encore, vous l'avez vu renouveller publiquement la même tentative, et vouloir bassement escroquer l'argent

de ce même homme, dont il avoit pallié les crimes avec tant d'adresse, de trvavail et de soin.

L'affaire du duc d'Aiguillon fournit au gouvernement le prétexte d'une grande révolution. Il veut anéantir des tribunaux qui opposoient encore des digues gênantes aux efforts du pouvoir arbitraire. Tout est écrasé sous le poids du despotisme, et la France tremblante fait entendre des gémissemens dont la persévérance eût embarrassé.

Il falloit tâcher de tromper le peuple alarmé, et de lui faire prendre le change sur ses vrais intérêts. Il ne s'agissoit que de trouver une plume accoutumée à vendre des paradoxes pour de l'argent.

Alors parut la Théorie des loix, par le sieur Linguet, ouvrage dans lequel il prêche le despotisme oriental, et pose en principe que les hommes ne peuvent jamais être plus heureux que sous un gouvernement absolu.

Puis oubliant tout-à-coup sa doctrine dans une circonstance qui lui étoit personnelle, on l'a vu se déchaîner avec fureur contre le despotisme, et réclamer, pour lui, les droits de citoyen, qu'il venoit d'outrager avec si peu de ménagement.

De nouveaux intérêts n'ont pas tardé à lui faire prendre de nouveaux sentimens.

La cupidité s'exerçant sur la base premiere de nos alimens, les bleds ont fait l'objet d'une spéculation qui en a porté le prix a un taux exhorbitant. Les peuples éprouvoient les horreurs de la famine au milieu de l'abondance. Les grands étoient presque tous acteurs dans ce jeu cruel, et devenoient ainsi l'objet de la haine publique. Le sieur Linguet leur vendit encore

sa plume. Il nous apprit, dans un ouvrage public, que la nature nous avoit fait un présent funeste en nous donnant des terres à bled, que le pain n'étoit qu'un poison préparé, et que c'étoit rendre un grand service au peuple que de l'en priver.

Cependant il cherchoit dans le même temps à rendre odieux un magistrat, en l'accusant de faire le commerce des grains.

Nous l'avons vu, pour obtenir le débit de ses Annales en France, prodiguer les éloges les plus fades à ceux qui occupoient alors le ministere, et les couvrir ensuite d'opprobres, les accabler d'outrages après sa prison.

Il attaque généralement tous les grands dans ses Mémoires sur la Bastille, il distille sur eux tous la bile la plus âcre ; si on l'en croit dans cet écrit, la vertu est presqu'absolument incompatible avec la noblesse et les dignités.

Et dans le trop fameux procès du comte de Morangiés, dont il fut le défenseur d'aussi bonne foi, sans doute, qu'il avoit été celui du duc d'Aiguillon, il donnoit la noblesse comme une preuve d'innocence, et soutenoit à la face du public que le crime étoit le partage de la classe plébéienne.

On l'a vu, suivant que son intérêt le guidoit, élever jusqu'aux nues la législation Angloise, et la calomnier ensuite sans pudeur.

Nous l'avons vu à la solde de toutes les puissances, de tous les ministres entreprenans et despotes, caresser bassement toutes leurs passions, louer avec enthousiasme leurs opérations les plus oppressives, et les rendre ensuite l'objet de ses satyres les plus ameres, quand, n'ayant plus besoin de ses services mercenaires, il n'ont plus voulu payer ses paragraphes.

Telle a été sa conduite envers les Brienne et les Lamoignon. Ces deux ministres prévaricateurs ont voulu enchaîner la France ; ils ont porté au dernier point les excès du plus affreux despotisme. Le sieur Linguet n'a point manqué de leur vendre sa plume, il s'est évertué pour prouver que ces deux hommes brûloient d'un saint amour pour leur patrie, que leurs opérations tendoient à son bonheur, et qu'ils avoient les droits les plus légitimes à la reconnoissance des François. Si la Théorie des loix eût été encor à faire, elle eût paru avec bien plus de force encore qu'en 1771 ; elle eût servi de pendant à l'Eloge de l'Empereur Tibere, sorti de la main du même auteur.

Ces deux ministres ont succombé ; et le ridicule, les sarcasmes ne leur ont point été épargnés par le sieur Linguet. Ils n'ont plus été à ses yeux que des hommes sans vues, des ministres imprudens et mal-adroits, aussi incapables de combiner que de suivre un projet.

Telle a été sa conduite avec Joseph II. Tant qu'il a été à la solde de ce prince, il n'a pas tari sur son éloge ; il l'a trahi quand il y a trouvé son compte, et l'a calomnié avec la derniere indécence quand l'Empereur, mieux instruit, l'a eu abandonné au mépris qu'il méritoit.

C'est à ce moment qu'il s'est montré l'ami du peuple Brabançon, dont il étoit nagueres le détracteur et l'espion payé par Joseph ; c'est à ce moment qu'il est devenu l'ennemi de ce dernier, auquel il devoit son salut, un asyle et la vie.

Ainsi a toujours été le sieur Linguet, flottant entre les partis les plus opposés, changeant de principes sans scrupule, suivant les

circonstances, et se souciant aussi peu de ce qu'il a dit hier que de ce qu'il dit aujourd'hui.

Et c'est-là, mes chers concitoyens, c'est-là l'homme que vous admirez ! c'est-là l'homme à qui une de nos sections ne craint pas de confier son gouvernail !

Eh quel fonds pouvez-vous donc faire sur lui ? Comment peut-on savoir à quoi il tient, à quelle opinion il est attaché ? Qui pourroit distinguer ses véritables sentimens parmi tous ceux qu'il a successivement annoncés ? Qui pourroit deviner, parmi les principes disparates au milieu desquels il a sans cesse balotté son esprit inconstant, ceux auxquels il se seroit enfin fixé ?

Quel garant pourroit donc me donner de sa sincérité un homme que j'ai vu varier perpétuellement du blanc au noir, toujours sacrifiant à la fortune, et adulateur intéressé du parti où il trouvoit son intérêt ?

Il montre, me direz-vous, un ardent amour pour la patrie.

Mais cette patrie, pour laquelle il affecte aujourd'hui tant de tendresse, il la poursuivoit impitoyablement en 1771, en 1788. Il insultoit à son esclavage, et travailloit de tout son pouvoir à river les fers qu'on lui avoit donnés.

Il fait profession d'une haine irréconciliable contre le despotisme.

Mais cet ennemi du despotisme étoit son plus violent sectateur en 1771, en 1788, en 1789 encore, tant qu'il a cru devoir être ou paroître fidele à l'Empereur; cet ennemi du despotisme a fait sérieusement l'éloge de l'Empereur Tibere ; cet ennemi du despotisme a enseigné en 1771 que le despotisme est le gouvernement le plus salutaire pour les peuples,

a imprimé en 1788 que toute résistance aux volontés d'un Roi est une rebellion punissable, et que l'obéissance aveugle est un devoir.

Il est plein d'admiration et de respect pour l'Assemblée nationale, de soumission à ses décrets, de confiance dans ses opérations.

Mais cet admirateur de l'Assemblée nationale déclamoit contre les États-généraux au mois de décembre 1788, dans un moment où il étoit encore bon et utile de faire sa cour au gouvernement, qui les craignoit; et pour détruire le seul motif qu'il eût alors de les assembler, cet admirateur de l'Assemblée nationale entreprenoit de prouver que la banqueroute étoit une opération non-seulement profitable, mais juste.

Non, je ne puis accorder aucune confiance à un homme que je vois toujours en contradiction avec lui-même, dont toute la conduite n'est qu'une suite d'inconséquences, et qui, toujours aussi incohérent dans ses principes que dans ses actions, ne m'offre nulle part que l'aspect d'un bas charlatan.

Je soupçonne que dans cette occasion, comme dans toutes les autres, il est mu par quelque motif secret, par quelque vil intérêt, et je regarde comme une injure de sa part, qu'il ait choisi votre district pour en faire le théâtre de son nouveau battelage.

On pourroit lui appliquer le mot du comte Almaviva, *une réputation détestable;* et il n'auroit pas même pour ressource la réponse de Figaro.

Il arrive, et déjà il est précédé par une dénonciation; et le fait sur lequel elle porte, il ne peut pas le nier, il est forcé de l'éluder

dans une réponse où il détourne l'attention de ce dont il s'agit pour la porter sur d'autres objets, et dans laquelle il se sauve par adresse aux dépens de la bonne foi.

Il a été, dit-il, victime en tous sens de la révolution brabançonne. Il faut convenir qu'il n'est pas toujours heureux. Il a pensé être pendu par les Patriotes comme espion, puis enfermé par Joseph II comme traître, et tous avoient raison.

«Malgré mes liaisons, dit-il, avec Joseph II, j'avois acquis par son injustice, par sa cruauté personnelle envers moi, le droit de prendre hautement le parti du peuple ».

Il est vrai que Joseph II a recueilli le sieur Linguet dans un moment où il n'avoit pas où poser le pied en Europe ; qu'il lui a donné un asyle et sa protection ; qu'il l'a comblé de faveurs et de bienfaits, que le sieur Linguet a publiés avec ostentation, et il lui demandoit de la gratitude, de la fidélité ! il avoit tort. Il n'a pas pu punir le sieur Linguet d'avoir manqué à l'une et à l'autre sans être injuste et cruel.

« Mes motifs particuliers, continue-t-il, ceux du peuple sont consignés dans une suite d'ouvrages composés et publiés par moi à Bruxelles, depuis le 14 décembre dernier ; *cette époque est remarquable....* » Oui ; c'est précisément celle à laquelle il a été abandonné par l'empereur.

« C'est dans ces ouvrages, ajoute-t-il, que les hommes impartiaux trouveront ma justification complette et celle du peuple Brabançon ».

Le sieur Linguet oublie d'avertir qu'il ne faut lire que ces ouvrages : car si on va mal-à-propos s'aviser d'en rapprocher ceux faits

quelque mois auparavant, et ceux antérieurs encore ; les plaidoyers pour le duc d'Aiguillon, ceux pour le comte de Morangiés, puis la Théorie des loix, puis l'Éloge de Tibere, puis les Annales en 1778, 1779, en 1788 et 1789, puis les petites productions publiquement furtives, sa justification est gâtée : on ne saura plus ou trouver le patriote, et l'on rira aux larmes de la singularité que le sieur Linguet trouve à avoir vu crouler dans le même temps deux Bastilles *qu'il avoit étayées de toute la force de ses talens*.

Si le sieur Linguet avoit lu tous ces ouvrages à l'assemblée des cordeliers, les 8 ou 900 témoins de son triomphe auroient pu l'être de sa défaite. Il n'y a rien de perdu. Il pourra en faire usage dans une autre circonstance. On voit qu'il s'est préparé des réponses à plus d'une accusation, et dans une assemblée d'aristocrates, comme dans une assemblée de patriotes, il pourroit renvoyer à ses ouvrages sur ces principes *politiques* et *philosophiques*.

Il a donc raison de ne plus avoir *la bonhommie* de répondre aux attaques dont il sera l'objet, car, avec son double bouclier, je le garantis invulnérable (1).

Cependant, moi qui ne me laisse point fa-

(1) Si par exemple quelqu'un s'avisoit de suspecter son respect, sa vénération pour la garde nationale, il le renverroit encore à ses derniers ouvrages ; et tout seroit dit pour ceux qui ignorent que dans des ouvrages antérieurs il déprime l'état de soldat comme ridicule et insensé, que dans un autre il soutient que la place de sergent (sur-tout celle de sergent aux ci-devant gardes françoises) est basse et avilissante, qu'il est impossible qu'un sergent soit un homme honnête, encore moins un honnête homme.

cilement éblouir, je ne vois sous ce double rempart qu'un homme à deux visages, qui se couvre du masque qui convient au rôle que son intérêt lui prescrit de jouer; et, rassemblant toutes les circonstances, je découvre le motif, je touche le ressort qui met aujourd'hui notre acteur en scene.

Le Châtelet de Paris commence l'instruction d'un grand procès. Il cherche les auteurs d'un forfait abominable projetté par de grands personnages et qu'ils ont tenté de commettre dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier. L'information se fait avec chaleur, il y a des dépositions graves.

Aussi-tôt le sieur Linguet quitte le Brabant, et après s'être un peu détourné, il arrive à Paris, il se fixe précisément sur le district des Cordeliers, et son premier pas, son premier acte de citoyen est une dénonciation contre le châtelet.

Mais quel sujet a-t-il de se plaindre de ce tribunal? aucun. La nuit du 5 au 6 octobre lui est étrangere.

Quel intérêt si pressant l'amene donc du fonds du Brabant à Paris pour y devenir l'ennemi du Châtelet et exciter contre lui la haine publique, dans un moment si critique et si intéressant?

Ah! mes chers concitoyens, que ne puis-je recueillir les preuves d'un fait qui circule dans le public! Cet intérêt seroit dévoilé, et notre charlatan démasqué.

On dit, qu'avant son voyage il a eu une entrevue à *Ostende* avec un illustre fugitif, qu'il a reçu de lui sa mission pour venir ici caballer et ameuter le peuple, que son rôle lui a été prescrit et sa marche tracée.

Où irai-je, demanda le sieur Linguet. Allez, lui répondit-on, dans le district des Cordeliers : là vous trouverez des esprits d'autant plus faciles à égarer que leur patriotisme, déjà travaillé par nos amis, est plus irascible. Là vous trouverez un président qui ne vous sera pas d'un médiocre secours, et qui vous secondera avec chaleur.

Voilà ce que l'on dit, et ce fait n'est pas sans vraisemblance. Depuis long-temps mille bouches salariées colportent la calomnie contre ce tribunal ; déjà ses membres ont été individuellement attaqués, déjà le district des Cordeliers, subjugué par son président, a résisté aux actes de justice émanés du Châtelet, et a passé à une dénonciation formelle du tribunal entier.

Cette tentative a échoué, et peu de jours après le sieur Linguet arrive pour la renouveller.

On saisit presque la main qui le conduit ; on distingue la faction à laquelle il est vendu.

Nous connoissons maintenant sa façon d'agir et les regles communes de sa conduite. Nous le voyons en ce moment abuser du patriotisme et de l'amour de la liberté pour soustraire de grands personnages à la recherche des loix, comme nous l'avons vu en 1770, en 1773, se liguer avec le despotisme pour sauver à un duc, à un comte, les peines qu'ils méritoient. Là c'étoit par les mains du despotisme qu'il renversoit les tribunaux dont on redoutoit la censure, ici c'est par celle du patriotisme qu'il veut faire anéantir celui dont on craint la surveillance.

Ah ! tremblez mes chers concitoyens ; voyez à qui vous vous êtes livrés, de quelles viles

passions vous allez devenir l'instrument et le jouet !

Ouvrez les yeux, et reconnoissant l'illusion funeste dont vous alliez être dupes, cessez de donner votre secours à une faction qui ne mérite que votre indignation et votre haine ; c'est elle, elle seule que l'on veut vous faire servir ; c'est pour son intérêt seul que l'on veut vous échauffer ; ce n'est que pour arrêter une instruction que l'on redoute qu'on excite votre indignation contre le tribunal qui la suit.

Et cette instruction il vous importe, comme il importe à toute la nation, qu'elle soit suivie.

La nuit du 5 au 6 octobre a pour objet un grand assassinat, projetté dans les appartements même du chateau par des personnages en place, et qui devoit être commis par des bandits payés. Il seroit honteux pour la nation de laisser impuni, de laisser dans l'oubli un forfait aussi horrible, dont elle paroîtroit se rendre complice par son silence.

Ne croyez point, mes chers concitoyens, aux insinuations sourdes que des bouches perfides sement parmi vous ; ne croyez point que le Châtelet ne suive ici que les mouvemens et le desir d'une vengeance personnelle ; ne croyez point que son but soit de discréditer la révolution, en perdant ses amis.

La recherche du Châtelet ne commence qu'à l'époque qui a un trait direct à la nuit du cinq au six octobre. Il est loin de regarder comme un crime les précautions prises dans des momens critiques par les amis du peuple, précautions sages, quelques vigoureuses qu'elles puissent paroître aux yeux de certains esprits.

Il est loin de rechercher les démarches de ces hommes pleins de l'amour de la patrie, dont un a dit, avec tant d'énergie, qu'ils avoient sauvé le royaume.

Il se renferme rigoureusement dans la nuit du 5 au 6 octobre; là se bornent ses recherhes: et un seul, peut-être, de ceux que le peuple a regardé comme ses plus ardens protecteurs, se trouve un peu fortement compromis par les informations.

Il est donc faux, le but que l'on suppose au châtelet.

L'époque à laquelle il a commencé cette instruction ne prête pas davantage à l'accusation dont il est l'objet.

Son activité a été suspendue jusqu'à ce moment par les comités des recherches, qui n'avoient point encore réuni toutes les instructions nécessaires; et il n'a pas tardé un intant après que les obstacles ont été levés.

Mais laissons cela pour un instant. Je le tiens le fil du complot. J'entends crier au bas du Pont-neuf: *Conspiration du Châtelet contre l'Assemblée nationale*; je me hâte d'acheter, je m'empresse de lire, et je frémis. Je trouve un libelle horrible, dont je reconnois aisément l'auteur. Je cherche où est cette conspiration: et je vois qu'il la fait consister uniquement dans l'information que fait le Châtelet: et le furieux ne rougit pas de calomnier à la fois tous les amis de la révolution, de les supposer tous fauteurs ou complices d'un forfait sacrilége, pour effrayer le peuple sur les suites de cette information.

A l'entendre, le résultat de l'instruction sera des décrets lancés contre tous les amis du peuple, contre tout le parti patriote.

Tranquillisez-vous, citoyens ; ces alarmes feintes sont sans fondement. Encore une fois les informations ne compromettent que deux de ces hommes qui se sont montrés vos amis. Déjà depuis long-temps vous êtes revenus sur le compte de l'un, et l'autre, mieux connu, commence à vous devenir moins cher et moins précieux. Les vrais patriotes, les sectateurs sinceres de la liberté n'ont point trempé dans l'affreux complot dont il s'agit ; ils auroient versé tout leur sang pour en empêcher l'exécution.

Non, l'Assemblée nationale n'arrêtera point une instruction qu'elle même a ordonnée, parce qu'elle importe à sa gloire ; elle ne détruira point le tribunal qu'elle en a chargé, dans l'instant où il la commence ; ce seroit témoigner, à la face de l'Europe entiere, qu'elle craint la lumiere, et elle n'a point cette crainte ; ce seroit justifier les calomnies dont l'auteur de l'écrit que j'ai sous les yeux la rend indécemment l'objet.

Et je puis m'écrier :

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur !

C'est parce que le Châtelet, d'après les ordres des comités des recherches, ouvre l'instruction sur la nuit désastreuse du 5 au 6 octobre ; c'est parce qu'il va déchirer le voile qui enveloppe encore les crimes abominables dont elle a été ou devoit être témoin, que les fureurs de la calomnie sont excitées contre ce tribunal ; c'est pour paralyser son action que des hommes obscurs et salariés sont envoyés dans les assemblées de districts, avec des motions écrites, pour égarer les esprits ; c'est pour soulever tout le peuple qu'un écrivain factieux fait

imprimer, sur les presses qu'il a exprès amenées avec lui, des libelles incendiaires, sous le nom d'un autre citoyen déjà dévoué à la faction poursuivie.

Et c'est dans le district des Cordeliers que s'ourdit cette intrigue infernale ! ce sont les honnêtes citoyens de ce district que l'on fait servir à la protéger ! Qu'ils sont coupables les hommes qui égarent ainsi leurs freres, et sement la discorde au milieu d'eux.

Oui, je vois votre plus cruel ennemi dans le n°. C. du soi-disant ami du peuple, publié aujourd'hui. Je reconnois la plume dont il sort, je reconnois le style de votre nouveau citoyen dans cet ouvrage, je distingue son caractere dans la note de la page premiere, je surprends le juriste dans celle de la page 7, et je n'ai plus de doute sur le but de son voyage, je n'en ai plus sur ses liaisons, sur ses rapports avec le chef du complot que les loix poursuivent aujourd'hui.

C'est pour lui, uniquement pour lui, que ses fauteurs, ses complices, ses pensionnaires sur-tout, s'agitent et veulent allumer la fureur dans tous les cœurs.

Et en effet, quels motifs raisonnables de plaintes ont-ils contre le Châtelet ? quels reproches solides lui font-ils ?

Ce tribunal s'est montré patriote depuis le moment de la révolution. La premiere preuve qu'il en a donnée a été d'accepter la commission délicate qui lui a été confiée, et qui a dû lui attirer sans contredit l'animadversion de tous les tribunaux supérieurs.

Je ne considere ici le Châtelet que comme cour nationale. C'est sous ce point de vue seulement que j'examine sa conduite.

A-t-il manqué à la confiance dont la nation l'a honoré? a-t-il trahi la cause qu'elle lui a confiée ? S'est-il écarté des devoirs qui lui étoient imposés ? voilà la question.

Son impartialité ne peut point être suspectée ; car il s'est fait des ennemis de tous les partis ; des ennemis, des antagonistes de la révolution dans l'affaire du marquis de Favras ; des ennemis, des enthousiastes dans celles de MM. de Bezenval et Augeard.

Celles-ci sur-tout servent de fondement aux reproches les plus âcres ; mais combien il lui est aisé de se justifier sur ce point ! l'instruction a été publique. Tous ceux qui ont voulu y assister connoissent les charges et les interrogatoires des accusés. Que quelqu'un cite un délit prouvé que le Châtelet ait négligé ou refusé de punir.

On l'accuse d'avoir lavé le prince de Lambesc.

C'est une calomnie : le prince de Lambesc n'est pas lavé, il n'est pas jugé.

Eh pourquoi, dit-on, tant de lenteur ? Pourquoi? c'est qu'elle lui a été prescrite. L'affaire du prince de Lambesc étoit sur le point de recevoir sa décision. On alloit en commencer le rapport, lorsque l'Assemblée nationale est instruite qu'un nommé de la Richardiere a excité des troubles aux Sables d'Olonne ; que cet homme se dit envoyé et payé par le prince de Lambesc : l'Assemblée nationale, par un décret exprès, charge le châtelet d'instruire cet affaire, conjointement avec celle du prince de Lambesc. Ce tribunal est en conséquence forcé de suspendre son jugement pour se livrer à une nouvelle information, et obligé de décerner au loin des commissions rogatoires

dont il faut attendre le résultat, qui n'est point encore arrivé.

Delà, le retard dont on lui fait mal-à-propos un crime, puisqu'il y est contraint. Il n'y a que l'assemblée nationale qui puisse le faire cesser, en permettant de disjoindre l'incident qu'elle a uni à ce procès sur lequel on alloit prononcer.

On accuse encore le Châtelet de garder un silence affecté sur l'affaire de MM. les jolis auteurs des aimables *sottises de la semaine*, mais c'est tout aussi injustement; l'information close, MM. Séguier ont demandé un délai pour faire un mémoire dans lequel ils promettoient de rendre leur justification complette; on ne pouvoit pas le leur refuser sans injustice et sans cruauté, car tout accusé doit avoir le droit et la faculté de se défendre. Ce délai vient d'expirer ces jours derniers, et M. Judde, rapporteur de cette affaire, va incessamment la soumettre à la décision du tribunal.

Reste le mandement de l'évêque de Tréguier dont on se plaint encore de ne point entendre parler. Mais les détracteurs intéressés du Châtelet ont grand soin de ne point avertir que les preuves de ce fait sont à une grande distance, qu'il faut aller chercher au loin des témoins qu'on ne pourroit pas déplacer sans des frais énormes; qu'il faut encore ici faire usage des commissions rogatoires, dont personne n'ignore les longueurs inévitables.

Cependant, M. de la Hurpoix, chargé du rapport de cette affaire, y met toute l'activité que les circonstances permettent, et il la terminera aussi-tôt que le résultat des dernieres commissions rogatoires aura complétté l'instruction.

Ainsi il n'est pas un seul des reproches faits au Châtelet qui soient fondés. Il n'a mérité par aucune action les épithetes d'infâme, de traître, que lui prodigue sans ménagement le turbulent auteur du nº. 100 du soi-disant Ami du peuple.

Méprisez donc les cris forcenés d'une faction brouillonne, qui ne cherche à semer le trouble que pour se sauver à la faveur de l'orage. Méprisez ses agens, qui sonnent le tocsin pour détourner l'attention; qui vomissent au loin le poison de la calomnie, pour soustraire le crime à la peine dont il est menacé; qui vous effrayent en vous montrant des dangers imaginaires, pour échapper à ceux qu'ils courent eux-mêmes.

Non, les conspirateurs ne sont point ceux qui, choisis par la nation elle-même pour veiller à sa sûreté, ont effrayé ses ennemis par leur vigilance et puni leurs attentats. Les conspirateurs ne sont pas ceux qui méprisant, dans l'exercice de ce saint ministere, les clameurs et les haines, ont déjoué tous les complots, et fait avorter tous les desseins.

Les conspirateurs sont ceux qui, par les moyens les moins honnêtes veulent étouffer la lumiere qu'ils redoutent; les conspirateurs sont ceux qui, pour échapper aux recherches, veulent armer le peuple contre lui-même. Les conspirateurs sont ceux qui, feignant d'être inquiets sur le sort de l'assemblée nationale, veulent l'associer à leurs intrigues.

Ah! c'est la plus cruelle injure qu'ils puissent lui faire. Loin d'elle, loin de ses membres cette inquiétude injurieuse. Les sentimens des vrais amis de la révolution sont assez prononcés, leurs actions sont assez connues pour

qu'ils soient au-dessus de toute crainte ; leurs ames franches et nobles ne redoutent point de voir leur conduite éclairée.

Non, non, ils desirent eux-mêmes que le flambeau de la vérité soit porté sur tous leurs pas. Ils résisteront à toutes les tentatives qu'on pourroit faire auprès d'eux pour renverser le tribunal qu'ils ont chargé de veiller pour la Nation, et ils se garderont bien d'intercepter l'instruction commencée ; ils donneroient trop de prise sur eux à un autre parti : on leur feroit bientôt le reproche d'avoir eu intérêt de l'étouffer.

Et cette garde généreuse qui a volé au secours de son roi, cette garde que les mal-veuillans calomnient tous les jours, quoiqu'ils lui doivent leur tranquillité, quel intérêt n'a-t-elle pas de voir dévoiler le complot qu'elle a fait avorter?

Il faut pour sa gloire, pour celle du citoyen patriote qui la commande, que les auteurs de cette conjuration parricide soient connus, et qu'il ne reste pas un seul homme qui puisse conserver l'ombre du soupçon sur leur candeur et leur loyauté, à cette époque désastreuse que tout bon citoyen voudroit effacer de ses larmes dans l'histoire de notre révolution. *Signé*, VÉRITÉ, soldat-citoyen de la garde nationale.